

POLITIQUE CONSEIL D'EDUCATION MONTGOMERY COUNTY

Textes connexes : ABA-RA, ABA-EA, ABC, ACA, BFA, BFA-RA, BMA, IOD, IOD-RA, KBA

Bureaux responsables: Bureau du chef de cabinet ; Directeur des initiatives stratégiques ; Directeur du soutien scolaire et du bien-être

Implication de la communauté

A. OBJECTIF

Affirmer l'engagement du conseil scolaire dans le développement et la promotion de directives, structures et pratiques d'implication inclusives, sensibles à la culture et antiracistes, à mettre en œuvre pour impliquer la communauté de Mountomery County Public Schools (MCPS) dans les décisions du conseil d'éducation du comté de Montgomery susceptibles d'avoir une incidence sur les enfants.

Affirmer la ferme conviction du Conseil d'éducation que des résultats éducatifs équitables, la réussite et le bien-être de tous les élèves nécessitent l'implication des élèves, des familles, du personnel et d'autres membres intéressés de la communauté du comté de Montgomery.

Établir des principes directeurs fondés sur la recherche quant aux niveaux d'implication de la communauté dans les pratiques et processus de prise de décision du conseil d'éducation, afin de renforcer les relations entre les élèves, le personnel, les familles, les écoles et la communauté au sens large.

Reconnaître que l'implication de partenaires qui reflètent la diversité et les expériences de la communauté exige la mise en place délibérée de pratiques et de structures d'implication adaptées à la culture.

B. PROBLEMATIQUE

1. Comprendre et valoriser les idées, les intérêts, les attentes et les préoccupations d'élèves, familles, personnel et autres partenaires divers du comté de Montgomery est nécessaire pour atteindre l'objectif du district, préparer tous les élèves à l'université, à la carrière et à la vie en communauté.
2. Le Conseil reconnaît la complexité des pratiques d'implication efficaces,

inclusives et équitables, et le besoin de définir des directives et de mettre en place des structures à l'intention des partenaires et du personnel. Des attentes, des directives et des ressources bien définies sont nécessaires pour éviter que les efforts d'implication n'excluent les parties prenantes susceptibles d'être le plus affectées par certaines décisions ou dont les points de vue ont été traditionnellement écartés.

3. Les modèles de participation et d'implication du public fondés sur la recherche doivent inspirer les processus ci-dessous et promouvoir des objectifs clairement définis quant au rôle du public, un investissement adapté en termes de ressources et de temps pour concevoir des activités d'implication et de participation du public à la fois sérieuses et inclusives, ainsi que des efforts continus vers la création d'environnements culturellement adaptés au sein desquels des points de vue divers peuvent être entendus et pris en compte dans une atmosphère de respect mutuel.
4. Certains processus opérationnels peuvent exiger des protocoles d'engagement supplémentaires, et la présente politique ne vise pas à remplacer ces processus, y compris, mais pas uniquement, la politique FAA, *Planification des établissements d'enseignement*, et le règlement FAA-RA, *Planification des établissements d'enseignement*.

C. DÉFINITIONS

1. L'objectif *de l'implication de la communauté* est la raison pour laquelle les membres de la communauté sont amenés à former un ensemble. Dans le cadre de la présente politique, les objectifs sont clairement communiqués comme suit :
 - a) *Informé* signifie fournir au public des informations équilibrées et objectives pour l'aider à comprendre le problème, les alternatives, les opportunités ou les solutions ; ou
 - b) *Consulter* signifie obtenir l'avis du public sur les analyses, les solutions de remplacement ou les décisions ; ou
 - c) *Impliquer* signifie travailler directement avec le public tout au long d'un processus pour s'assurer que les préoccupations et les aspirations du public sont toujours comprises et prises en compte ; ou
 - d) *Collaborer* signifie travailler en partenariat avec le public pour obtenir des conseils et des innovations dans la formulation des solutions recommandées et intégrer leurs recommandations dans les décisions dans toute la mesure du possible.

2. *Un membre de la communauté* est un membre qui a un réel intérêt dans un groupe scolaire public de qualité élevée pour l'éducation de tous les élèves du comté de Montgomery. Parmi ceux-ci figureront, le cas échéant, les élèves, les parents et le personnel de MCPS, ainsi que ceux qui défendent les intérêts des élèves, des parents et du personnel, y compris, mais pas uniquement, les résidents du comté de Montgomery, les organisations communautaires, les groupes qui défendent les intérêts des élèves sur la base de la race, de l'origine ethnique, de la couleur, de l'ascendance, de l'origine nationale, de la nationalité, de la religion, du statut d'immigrant, du sexe, de l'identité sexuelle, de l'expression sexuelle, de l'orientation sexuelle, de la structure familiale ou des parents ; ou les groupes qui défendent les intérêts des élèves sur la base de la race, de l'ethnicité, de la couleur, de l'ascendance, de l'origine nationale, de la nationalité, de la religion, du statut d'immigrant, du sexe, de l'identité de genre, de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de la structure familiale ou du statut parental, de la situation matrimoniale, de l'âge, des capacités (cognitives, sociales ou émotionnelles et physiques), de la pauvreté et du statut socio-économique, de la langue ou d'autres attributs ou affiliations protégés par la loi ou la constitution ; les entreprises, les organisations civiques et non gouvernementales, les établissements locaux d'enseignement préscolaire et postsecondaire, ainsi que les agences locales, étatiques et fédérales.
3. *L'implication* consiste à offrir des expériences qui renforcent les relations de confiance entre les élèves, les familles, le personnel, les écoles et le Conseil, ainsi qu'entre le Conseil et l'ensemble de la communauté.

D. POSITION

Le Conseil recherche l'implication de membres de la communauté représentatifs des multiples expériences, intérêts et valeurs des partenaires qui recherchent une éducation de la meilleure qualité pour tous les élèves de MCPS.

1. Conformément à la politique ACA du Conseil, *Non-discrimination, équité et compétence culturelle*, le Conseil souligne l'importance de porter un regard équitable et d'adopter des approches antiracistes et sensibles à la culture qui évaluent l'impact sur tous les élèves de tout programme, méthode, décision ou action, en mettant l'accent sur les groupes d'élèves marginalisés.
2. Le Conseil peut solliciter l'implication de la communauté pour renseigner ses processus de prise de décision et fournir des occasions d'écouter et prendre en compte les préoccupations, les commentaires et les recommandations de la communauté sur l'élaboration des politiques du Conseil, conformément à la politique du Conseil BFA, *Élaboration des politiques*, et d'autres décisions, prises selon le principe directeur de l'intérêt des élèves. Bien que le Conseil examine

attentivement les contributions de la communauté recueillies par le biais de stratégies d'implication de la communauté, la responsabilité finale des décisions prises par le Conseil incombe à ce dernier.

- a) Cette politique est conforme à la politique ABC du Conseil, *implication des parents et de la famille*, la politique ACA, *Non-discrimination, équité et compétence culturelle*, et la politique KBA, *politique d'information publique*, qui encourage l'accessibilité de l'information publique à la communauté la plus large possible et fournit des services d'interprétation et de traduction.
 - b) Étant donné que la majeure partie des décisions du Conseil affecte directement les élèves, les activités d'implication du public prévues dans la présente politique doivent inclure, dans la mesure du possible, des élèves reflétant la diversité du corps des élèves.
3. Le Conseil encourage l'implication de la communauté afin d'éclairer ses processus de prise de décision et se réjouit des occasions multiples et variées offertes à la communauté de faire part de ses aspirations, de ses préoccupations et de son analyse des problèmes auxquels est confronté MCPS.
4. Le Conseil, le bureau central et le personnel de l'école montreront qu'ils utilisent des guides et des ressources de planification et de mise en œuvre de l'implication culturellement adaptés lors de la planification initiale, de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'ensemble de l'implication de la communauté. Les objectifs de l'implication (comme par exemple, informer, impliquer, consulter ou collaborer) doivent être clairement énoncés et adaptés à la tâche, et les experts de l'implication doivent garder à l'esprit les questions ci-dessous lorsqu'ils conçoivent des activités d'implication :
- a) Participants (qui sera le plus touché par cette décision ? Qui doit être impliqué pour prendre la décision la plus efficace ?)
 - b) Elèves (comment des élèves qui reflètent la diversité de MCPS seront-ils inclus de manière à se sentir écoutés ?)
 - c) Sensibilisation (quelles sont les meilleures méthodes pour impliquer les participants)
 - d) Procédures (comment la procédure d'implication sera-t-elle organisée et gérée pour s'assurer que les participants y prennent part de manière efficace ?)

- e) Évaluation (Comment savoir si nos efforts ont été fructueux ?)
5. Le Conseil, le bureau central et le personnel de l'école mettront en œuvre et évalueront l'ensemble des activités d'implication de la communauté en s'appuyant sur des questions guides telles que les suivantes :
- a) Qui cette démarche ou cette décision sert-elle ou néglige-t-elle ?
 - b) Quelles voix dominant ou sont absentes de la conversation ?
 - c) Quels effets négatifs ou conséquences imprévues pourraient résulter de cette décision ?
 - d) Quelles étapes sont en place pour la collecte continue de données et la réflexion sur les résultats ?
 - e) Les diverses identités et perspectives sont-elles représentées et contribuent-elles à la mise en œuvre de la mesure ou de la décision ?
6. Les techniques de participation peuvent inclure toute(s) méthode(s) adaptée(s) aux objectifs de participation, notamment et sans s'y limiter :
- a) Les méthodes d'implication émanant de la communauté, y compris les témoignages du public lors des réunions du Conseil, les échanges par correspondance avec les membres du conseil, ou les invitations adressées aux membres du conseil ou aux administrateurs de MCPS pour qu'ils assistent à des réunions des organisations de la communauté.
 - b) Une large sensibilisation du public par le biais d'enquêtes, de la saisie de données relatives aux commentaires du public, d'événements communautaires, de contacts de porte à porte ou d'autres méthodes permettant de recevoir et d'analyser l'avis du public à grande échelle.
 - c) Le dialogue dans des discussions menées en petits groupes, en présentiel ou dans un espace virtuel, où les membres du public peuvent présenter des sujets d'intérêt, soulever des questions ou discuter du contenu ou des questions préparés par les présentateurs, y compris :
 - (1) des réunions publiques au cours desquelles les participants ont la possibilité de participer à des discussions organisées en petits groupes ;
 - (2) les cercles d'étude, qui offrent à la fois aux dirigeants et aux

participants une formation leur permettant d'aborder des sujets délicats et de trouver un terrain d'entente ;

- (3) des groupes de discussion composés de participants, généralement sélectionnés sur la base de leur expérience ou d'un intérêt commun ; ou
 - (4) des groupes d'action, généralement composés de participants sélectionnés sur la base de leur expertise technique afin d'analyser les questions techniques.
- d) Les présentations ou les réunions de grands groupes où les participants reçoivent des informations dans un forum public, donnent des témoignages ou posent des questions, ou encore ont la possibilité de participer à des discussions en petits groupes sous la direction d'un animateur.
6. Le Conseil s'engage à fournir le temps nécessaire, le soutien financier, l'apprentissage professionnel et le personnel de MCPS pour concevoir, encourager et mener à bien les activités d'implication de la communauté.

Avant que le Conseil ne se prononce sur des décisions pour lesquelles il a sollicité la participation de la communauté, les informations suivantes seront incluses dans les documents fournis au Conseil pour la délibération :

- a) Un résumé des activités d'implication de la communauté effectuées, qui devrait inclure une description des participants, des objectifs de participation, des résultats de la participation et des techniques utilisées pour atteindre les membres de la communauté ;
 - b) Un résumé de la manière dont les élèves ont été impliqués ou une explication des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été impliqués ; et
 - c) Un résumé des domaines d'intérêt et des préférences identifiés, même si les recommandations ne font pas l'objet d'un consensus.
7. S'agissant des décisions du Conseil relatives à des questions spécifiques aux communautés scolaires locales, le Conseil s'efforcera de vérifier et de respecter les préférences des élèves, des familles et du personnel de l'école en question.
- a) Le conseil confirme le rôle primordial de l'implication par le biais des écoles locales communiquant directement avec leurs propres communautés.

- b) Le surintendant des écoles ou son délégué est chargé de fournir le soutien et l'assistance technique nécessaires aux administrateurs locaux pour concevoir et mettre en œuvre des objectifs et des activités de forte participation conformes à la présente politique.

E. RESULTATS ESCOMPTES

L'émergence d'une communauté activement impliquée qui sera un reflet de tous les résidents. Les élèves bénéficieront de l'apport de la communauté diversifiée en termes de compétences, de connaissances, d'idées, d'expériences et de temps pour soutenir la réussite éducative équitable et le bien-être de tous les élèves, en partenariat avec MCPS. Les partenaires communautaires seront bien informés et comprendront les problèmes, les opportunités, les alternatives et les solutions envisageables qui façonnent les décisions du Conseil ; et les partenaires communautaires auront des occasions multiples et variées de faire entendre leurs aspirations, leurs inquiétudes et leurs analyses.

F. METHODES DE MISE EN ŒUVRE

1. Le surintendant des écoles :
 - a) créera et maintiendra un comité interservices chargé de soutenir une implication de la communauté sensible à la culture et d'élaborer et actualiser des guides de mise en œuvre et des ressources, et
 - b) formera et soutiendra le personnel à tous les niveaux sur la manière de mettre en œuvre des stratégies d'implication de la communauté qui soient inclusives, sensibles à la culture et antiracistes.
2. Le Conseil s'efforcera d'obtenir la contribution, la participation, la consultation ou la collaboration de la communauté, selon le cas, sur les décisions du Conseil relatives aux politiques, y compris les programmes d'études, les installations et les questions de financement, et ce auprès d'un vaste échantillon de notre communauté diversifiée sur le plan culturel et linguistique.
3. En outre, le Conseil recherchera des méthodes adaptées pour informer les participants à l'implication de la manière dont les commentaires de la communauté ont été examinés ou utilisés dans les décisions résultant de leur implication.

G. RÉVISION ET RAPPORTS

La présente politique sera examinée conformément au processus de révision des

politiques du Conseil d'éducation.

Historique de la politique :

adoptée par la résolution n°287-74, 28 mai 1974 ; modifiée par la résolution n 268-76, 11 mai 1976 ; modifiée par la résolution n° 346-06, 18 juillet 2006 ; modifiée par la résolution n° 327-13, 13 juin 2013 ; modifiée par la résolution n° 47-23, 7 février 2023.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.